

PROCES VERBAL DE DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**A l'école Saint-Christophe – Saint-Christol-Lez-Alès,
Le Vendredi 19 Septembre 2025, à 19h00**

Les adhérents de l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de l'Ecole Saint-Christophe se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Mme la Présidente constate que 31 membres de l'association sont présents ou représentés, à savoir :

Présents :

Mme Elodie CHAT, M. Nicolas ROESCH, M. Rémy LAHCENE, Mme Gladys TALAGRAND, Mme Magaly MARCHADIE, Mme Clémentine LACROTTTE, Mme Stéphanie GELY, Mme Anne Laure POMARET, Mme Emilie LOPES, Mme Anaïs ANDRE, Mme Amanda BERNET, M. Benjamin VILLANUEVA, M. Eddy BELRACEMI, Mme Bénédicte MUSCIO, Mme Fanny Thierry

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Charlotte BASCHIN, Mme Gabrielle LE DREAU, Mme Fanny MAURIN, Mme Alicia PRADAL PICARD, Mme Maude TESTUD, Mme Julie CHALLENDE, Mme Océane LERMENIER, Mme Agnès VINCENT, Mme Emilie CHAMBON, Mme Iris MARION, Mme Claire JOUANNIN, Mme Léna MAISONNEUVE, Mme Angélique JELINEK, Mme Manon TOIRON, Mme Isabelle COMTE et Manon CUQUEL

Mme Christelle ITIER (Directrice de l'Ecole Saint-Christophe) et Mme ROBERT (représentante OMC St Christol Lez Ales) invitées à prendre part à l'Assemblée générale, sont présentes.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

La Président ouvre l'assemblée générale et rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Qu'est-ce que l'APEL ?
- Présentation et vote du rapport moral et financier de l'année 2024/2025
- Projets de l'année 2025/2026
- Questions diverses
- Election du conseil d'administration

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Les pouvoirs

– Les statuts de l'association

Tous les adhérents présents peuvent suivre le déroulé d'assemblée par le biais d'un document *PowerPoint* présentant tous les points un à un.

La présidente explique le fonctionnement de l'APEL avant de présenter les différents bilans de l'année scolaire précédente.

1/ Présentation du mouvement de l'APEL et bilan moral de l'exercice 2024/2025

L'assemblée générale commence par l'intervention de la présidente sur la présentation du mouvement de l'APEL, notamment au niveau départemental, régional et national, puis dans son sens plus strict de l'APEL Saint-Christophe.

S'en suit la présentation du bilan moral avec toutes les activités réalisées sur l'année 2024/2025.

Une présentation visuelle de certaines animations est présentée sous forme de photos rétrospectives.

La discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée. La discussion close et personne ne voulant plus prendre la parole, la Présidente met au vote le bilan moral de l'exercice 2024/2025 :

Le rapport moral présenté à l'assemblée générale est adopté à l'unanimité

2/ Bilan financier de l'exercice 2024/2025

Madame CHAT fait état des différentes sources de revenu et des dépenses de l'APEL pour l'année 2024/2025. Certains postes sont mis en évidence

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/08/2025, les approuvent tels qu'ils leur sont présentés par la Présidente et la Trésorière et donnent à ceux-ci quitus de leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4/ Projets de l'exercice 2025/2026

La Présidente présente ensuite les orientations pour l'année à venir. Certaines animations sont proposées comme pérennes et d'autres à réfléchir.

La discussion est à nouveau ouverte sur les projets à venir, les membres présents peuvent échanger sur diverses idées à étudier lors des prochains conseils d'administration.

Ce point n'appelant pas au vote, l'assemblée se poursuit.

5/ Renouvellement du conseil d'administration de l'association pour l'exercice 2025/2026

La Présidente identifie les membres du conseil d'administration sortants ainsi que ceux reconduits de droit et les démissionnaires.

Il a été ensuite procédé, dans les formes statutaires requises, à l'élection des nouveaux administrateurs de l'association.

Il y a 7 candidats qui souhaitent entrer au Conseil d'Administration et seulement 6 postes sont à pourvoir. Mme CHAT met au vote chacun des candidats, un candidat étant absent et non excusé lors de l'assemblée n'est pas élu, les 6 autres étant élus à l'unanimité.

Les administrateurs élus ont accepté leurs fonctions.

Le conseil d'administration se compose donc des membres suivants :

- Elodie CHAT
- Anne Laure POMARET
- Nicolas ROESCH
- Magaly MARCHADIE
- Agnès ROTH VINCENT
- Gladys TALAGRAND
- Stéphanie GELY
- Clémentine LACROTTE
- Fanny THIERY
- Anaïs ANDRE
- Benjamin VILLANUEVA
- Rémy LAHCENE
- Amanda BERNET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'assemblée générale est levée à 19h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

La Présidente : Mme CHAT

La Secrétaire : Mme LACROTTE